



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 18 juin 2024
Présidée par Mme Annabel Pulcrano
Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal N°1/2024 relatif aux comptes de l'année 2023
 - Rapport de la Commission de gestion
7. Préavis municipal N°2/2024 pour une demande de crédit de CHF 57'600.-
consécutif à la réception très tardive de la contribution de remplacement de l'abri PCI, relatif à la construction du
locatif sur la parcelle 667 à Etoy (dépassement du crédit construction de CHF 13.7 millions)
 - Rapport de la Commission des finances
8. Préavis municipal N°3/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE
 - Rapport de la Commission *ad hoc*
9. Préavis municipal N°4/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget
 - Rapport de la Commission de gestion
10. Préavis municipal N°5/2024 relatif à une demande de crédit d'environ CHF 14'500.- pour l'adhésion à la
plateforme eSéances et l'acquisition d'un écran pour la salle de Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission *ad hoc*
11. Élection du Président(e) du Conseil communal
12. Élection du Vice-président(e) du Conseil communal
13. Élection de deux scrutateurs(trices)
14. Élection de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s
15. Élection de la Commission de gestion
16. Élection de la Commission des finances
17. Élection de la Commission d'urbanisme
18. Élection de délégué(e) suppléant(e) à l'ASSAGIE
19. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 23 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Conseiller(ères) excusé(es) : M. Gregory Beth, M. Erik Fruijtier, M. Geoffroy Ganshof, Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit et M. Shai Sorek

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : Deux erreurs m'ont été signalées par M. Carl Kyril Gossweiler, et je l'en remercie. Au point 3, la date de la séance n'est pas le 5 mars mais le 12 mars, et au point 10, il manque le « e » à « eSéances ». Je vous demande d'accepter ces deux petites corrections.

On passe au vote de l'ordre du jour.

Acceptation de l'ordre du jour corrigé à l'unanimité.

On passe au vote de l'ordre du jour.

Acceptation de l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

On passe au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à une forte majorité.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : J'ai reçu une lettre de démission de Mme Rebecca Schwaar, avec effet immédiat. La lettre est disponible sur le bureau si quelqu'un veut la lire ce soir. Puisqu'elle était déléguée suppléante à l'ASSAGIE, un remplaçant sera élu au point 18 de l'ordre du jour. On prendra contact prochainement avec la personne suivante sur la liste des conseillers suppléants et celle-ci sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil.

J'ai reçu une communication de la part du SIS Morget, signalant qu'une erreur s'est glissée dans le préavis n°4/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget. Je vous tiendrai informés à ce sujet lors du point 9 de l'ordre du jour.

J'ai aussi reçu un courriel de M. Jan Draper qui réitère une plainte sur le manque de préavis antérieurs à 2019 sur le site de la Commune. C'est une décision de la Municipalité de ne pas tous les mettre sur le site. Sur simple demande, le Bureau du Conseil ou la Greffe peut fournir les préavis précédents. C'est d'ailleurs ce qui a été fait suite à la demande de M. Jan Draper.

J'ai reçu plusieurs communications de M. Carl Kyril Gossweiler sur les sujets concernant les commissions, les amendements, des délais, etc., je n'entrerai pas dans le détail.

Autres communications :

Une question m'a été posée concernant les séances des commissions par vidéoconférence. En principe, les séances doivent se tenir en présentiel pour des raisons de confidentialité. Selon notre

règlement à l'art. 45, les séances se déroulent dans le bâtiment communal. Il y a suffisamment d'espace dans le bâtiment pour permettre à plusieurs commissions de travailler en même temps. J'ai consulté le juriste pour connaître les conditions de tenue d'une séance par vidéoconférence. Cela est toléré uniquement en cas d'impossibilité de réunir les membres d'une commission.

Le Bureau a reçu une demande pour former une commission consultative concernant un projet de modification des statuts de la PRM. Cette commission a été désignée et doit rendre son rapport le 24 juillet prochain.

La sortie du Conseil aura lieu le samedi 21 septembre prochain, en matinée, suivie d'un repas à midi. Vous recevrez plus de détails à ce sujet prochainement.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Concernant la rénovation énergétique des bâtiments administratifs et des deux villas voisines, il y a eu une modification par rapport à la toiture destinée à accueillir les panneaux photovoltaïques. Initialement, il était prévu que certains pans du bâtiment administratif soient recouverts de panneaux photovoltaïques, ainsi que l'entier des toitures sud du collège. Cependant, en raison d'un problème avec la toiture du collège, nous avons dû renoncer à y installer des panneaux. En conséquence, des panneaux seront installés sur l'ensemble des toitures du bâtiment administratif, y compris le couvert. Cela ne remet absolument pas en cause la création du RCP (Regroupement de Consommation Propre). Pour entrer dans le détail, avant de pouvoir poser des panneaux sur le collège, il faudrait procéder à une réfection totale de la toiture et renforcer la charpente intérieure, ce qui a été une mauvaise surprise.

Pour la communication suivante, depuis le début de l'année, il est possible d'acheter des cartes journalières CFF auprès de la Greffe. Cette initiative, introduite au début de l'année, a déjà permis la vente de 49 cartes, ce qui est un joli succès.

Ensuite, en ce qui concerne Pick-e-Bike, les vélos électriques en libre-service, une nouvelle station test a été installée à Littoral Park, près du magasin Lidl, à l'arrêt du CarPostal « Bellevue ». À l'issue de cette période de test, nous saurons si cette station sera maintenue ou non. Il est important de noter que plus il y a de stations, plus les contributions des communes et des partenaires diminuent, ce qui présente un avantage financier.

Concernant la motion de M. Carl Kyril Gossweiler au sujet du Règlement communal sur les inhumations et le cimetière, qui avait été discutée lors de la séance de mars, il y a eu une confusion de la part de la PRM (Police des Ressources Mortuaires). Nous avons été induits en erreur au niveau des informations. En réalité, il sera impossible de créer un règlement uniforme pour toutes les communes membres de la PRM. En conséquence, la Municipalité prévoit, d'ici un an, de mettre en place un règlement propre sur les inhumations et le cimetière.

Enfin, ma dernière communication concerne la fête nationale, qui se déroulera cette année à Buchillon, sous le couvert de l'école. Vous recevrez prochainement d'autres informations à ce sujet, et c'est mon collègue M. Pascal Mercier qui est en charge de l'organisation.

M. Jean-Pierre Mitard : J'ai, pour ma part, trois communications. La première concerne la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, votée par le Grand Conseil vaudois le 5 juin dernier. Le texte adopté est conforme, à quelques détails près, à celui qui avait fait l'objet d'un accord entre le Canton et les deux associations intercommunales, à savoir l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises. Il est à noter que Buchillon, lors de l'Assemblée Générale de l'ADCV, avait voté contre ce projet. En effet, bien que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise offre davantage de transparence, elle défavorise les communes à haute capacité financière et à faible taux d'imposition, telles que notre commune.

Paradoxalement, Buchillon, selon les premiers calculs effectués – basés sur les chiffres du Canton et des communes en 2022 –, devrait voir sa contribution globale à la péréquation diminuer d'environ CHF 120'000 avec cette nouvelle répartition.

Deuxième sujet MCH2, c'est le modèle comptable harmonisé entre les communes. Il va progressivement entrer en vigueur pour les communes, plusieurs d'entre elles étant en test. Pour Buchillon, comme déjà évoqué, ce sera en 2026 que MCH2 sera mis en œuvre. D'ici là, et depuis le début de l'année déjà, nous avons entamé des travaux, le Boursier Communal et moi-même pour évaluer les conséquences de l'introduction de MCH2, d'une part au niveau de la stratégie comptable, en particulier du traitement des réserves et traitement des postes comptables, et d'autre part au niveau de l'informatique.

Enfin, troisième sujet, la protection civile fait aussi partie de mes dicastères et à ce propos, je voulais vous informer du résultat du contrôle périodique des abris, contrôle qui s'est effectué sur notre commune en 2023, et qui a pris fin en 2024. Alors, premier point, tous les abris sont maintenant conformes, sachant que certains ont dû se remettre aux normes. Les abris privés représentent 392 places, les abris publics 408 places, soit un total de 800 places, ce qui signifie que notre commune est dans une situation de sur-couverture pour ce qui est des abris PC.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant la salle de gymnastique et l'avancement des travaux, le sciage d'une partie du béton a été fait aujourd'hui et l'on a aussi confirmé la commande avec le paysagiste Lüthi qui entreprendra les travaux pendant la période des vacances scolaires.

Concernant la PRM, il y a un rapprochement timide qui s'opère avec la commune d'Allaman. Allaman a demandé à la PRM de s'occuper, via des assistants, du contrôle des parkings au bord de la plage, parce qu'ils ont eu d'énormes problèmes. Ils vont certainement installer des horodateurs.

Nous avons profité de ce contact avec Allaman pour leur proposer d'adhérer à la PRM, ce qui va se discuter dans les prochaines semaines. Dans tous les cas, la Municipalité d'Allaman devra demander l'accord du Conseil.

Au niveau de la sécurité des cheminements piétons de la « Route des Grands-Bois », nous avons mandaté quelqu'un pour mener plusieurs études. Elles sont en cours et on continue de travailler sur ce sujet.

M. Pascal Mercier : J'ai trois communications. La première concerne les parcelles forestières 130 et 131, situées sur le site de l'ancienne gravière, ainsi que la parcelle forestière qui se trouve derrière. Historiquement, il y avait sur ces parcelles un sentier forestier, référencé dans Vaud Rando. Malheureusement, le propriétaire ne souhaitait pas que ce sentier soit référencé, il avait donc été retiré de la base de données de Vaud Rando. Ce qui était fort dommage, car ce sentier était également emprunté par des pèlerins réalisant le chemin de Compostelle.

Il y a quelque temps, une tempête a frappé la région, et nous avons alors approché à nouveau ce propriétaire, en collaboration avec le garde forestier, pour lui proposer de faire un entretien du chemin, car plusieurs arbres menaçaient de tomber. À notre grande satisfaction, le propriétaire a accepté que la Commune effectue des travaux sur cette parcelle et aménage le sentier afin qu'il soit à nouveau sûr pour les piétons.

Nous avons profité de cette opportunité, étant donné que le propriétaire était de nouveau enclin à discuter avec la Municipalité, pour entamer une négociation en vue de mettre en place une convention permettant de pérenniser ce sentier. Notre objectif, à terme, serait de le réintégrer dans Vaud Rando. Les discussions pour finaliser cette convention ne sont pas encore terminées, mais nous espérons pouvoir bientôt référencer à nouveau ce sentier et offrir ainsi aux pèlerins la chance de l'emprunter.

Ma deuxième communication concerne Vetropack. Vous avez certainement tous été informés par la presse que le site va fermer. En ce qui nous concerne, la préoccupation de la Municipalité était de savoir si l'activité de recyclage du verre allait pouvoir continuer. Je tiens à préciser que nous n'avons pas reçu de communication officielle de la part de Vetropack.

J'ai eu l'occasion de discuter avec certains partenaires, notamment Valorsa, qui m'a indiqué que l'activité de recyclage du verre se poursuivra. Je n'ai pas reçu de précision sur la durée, mais cela continuera encore pendant un certain temps. Je dirais qu'à moyen terme, nous n'avons pas de raison de nous inquiéter pour le recyclage du verre. Vu la quantité de verre recyclé dans le canton de Vaud et en Suisse, j'ai du mal à imaginer que cette activité cesse complètement.

Ma dernière communication concerne les aînés. Comme vous le savez, nous avons traditionnellement deux sorties annuelles pour les aînés : le repas de Noël et la sortie de fin d'été, qui avaient été suspendus pendant la période du Covid. Ces activités ont repris et, en discutant au sein de la Municipalité avec les volontaires qui nous aident, nous avons trouvé qu'il serait intéressant d'organiser davantage d'activités. Peut-être des activités moins importantes, mais plus diversifiées. Avec seulement deux événements, nous devons presque contraindre tous les aînés à y participer, ce qui implique également un budget plus important. En mettant en place des activités plus simples et plus ciblées, même si elles sont parfois limitées à certaines personnes, nous pourrions offrir plus de choix.

Nous avons décidé de tester cette approche avec une sortie aux « Bois Chamblard ». Certains connaissent déjà ce lieu, mais tous n'ont pas encore eu l'occasion de le découvrir. Il nous a donc semblé intéressant d'offrir cette opportunité à nos aînés. Cette sortie a eu lieu le 11 juillet et est déjà complète. C'est un signal encourageant pour la Municipalité, qui envisage de continuer à proposer des petites activités ciblées. Par ailleurs, j'ai participé à un quiz sur les aînés, qui a fourni de nombreuses informations. Nous allons prendre le temps d'analyser ces données afin de proposer d'autres activités, en plus des deux événements traditionnels.

M. Lawrence Breitling : J'ai également trois communications. La première concerne le PACom. Comme vous avez pu le constater, le nouvel état du PACom a débuté avec une enquête publique complémentaire, qui a commencé ce samedi 15 juin et se poursuivra jusqu'au 14 juillet prochain. Comme lors de la précédente mise à l'enquête, les documents sont disponibles au Greffe et en ligne sur le site internet.

La deuxième communication concerne une question posée par M. Dominique Pioletti lors du dernier conseil communal, à propos des thuyas. Après vérification, il est important de préciser que les thuyas ne sont pas interdits. Il n'existe aucune restriction concernant leur plantation et ils ne sont pas considérés comme une espèce envahissante. Cependant, ils n'apportent aucun bénéfice à la nature et à la biodiversité. Actuellement, il n'y a aucune contrainte légale, ni subvention pour leur arrachage. En marge de l'élaboration du PACom et de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, nous mettrons à disposition sur le site internet des listes explicatives concernant les essences, haies et arbres conseillés, déconseillés ou interdits. Cela permettra d'avoir une vision plus claire de ce qui est souhaitable pour la biodiversité dans notre village.

Ma troisième communication concerne un rafraîchissement ou un remaniement d'une page du site web. En effet, le PACom comporte de nombreuses documentations relatives à la police des constructions. Le Greffe et moi-même allons mettre à jour la page Internet dédiée aux opérations de construction afin de la rendre plus claire. Il est vrai que de nombreux documents s'accumulent et que cela devient difficilement lisible. Un point de situation interne sera effectué chaque mois avec le Greffe pour maintenir cette section à jour.

6. Préavis municipal N°1/2024 relatif aux comptes de l'année 2023

M. Daniel Calabrese rapporte pour la Commission de gestion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Gabriel Mercier : Je tiens tout d'abord à remercier la Commission de gestion pour son travail très complet et minutieux. Il y a tout de même quelque chose qui m'interpelle par rapport aux comptes 9282.9 qui est le compte de réserve générale. C'est une question que j'adresse au municipal en charge des finances ainsi qu'à la Commission de gestion. Ce fonds a été doté d'environ CHF 3,6 millions à la fin de 2023. Ce fonds, à l'origine, si je ne me trompe pas, est constitué pour faire face à des demandes imprévues ou à des besoins de financement. Mais aujourd'hui qu'en est-il de sa liquidité ? C'est la question que je me suis posée et que je vous pose. Si dans l'année ou dans les deux années à venir nous devons faire face à des investissements, des besoins de financement une fois, deux fois, trois fois, que ce soit de CHF 50'000.-, CHF 100'000.- ou CHF 150'000.-, est-ce que ce compte est liquide ou non ? Et qu'en est-il de sa composition ? Pouvons-nous nous appuyer sur ce compte à l'avenir ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je vais peut-être me permettre de répondre quand bien la Commission de gestion l'a souligné dans le cadre de son rapport. Nous parlons ici d'une réserve comme l'ensemble des autres réserves qui sont au bilan. Ces réserves n'ont aucun lien d'une quelconque manière avec la liquidité, on parle donc de réserve comptable.

M. Daniel Calabrese : Je peux compléter pour la Commission de gestion. C'est un cumul de plusieurs années. Ça n'a pas été constitué sur un seul exercice. Donc, d'un point de vue comptable, on met au passif du bilan cette réserve, mais ça ne signifie pas qu'on met à l'actif du bilan un compte de liquidité équivalent. C'est un cumul et cette réserve, lorsqu'elle est dissoute, elle amène un revenu dans l'exercice dans lequel elle est dissoute.

M. Jean-Pierre Mitard : C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on puise dans ces réserves, j'ai toujours veillé depuis 6 ou 8 ans, et les précédentes municipalités faisaient de même, à ce qu'il y ait une corrélation entre puiser dans ces réserves et avoir une disponibilité en termes de trésorerie. Un exemple en 2023, la machine de chantier de la voirie, on a puisé CHF 145'000.- mais on avait de la trésorerie y relative.

M. Gabriel Mercier : Par souci de meilleure compréhension, j'aimerais clarifier le lien entre ce compte de réserve et la liquidité. Nous puisons dans ce compte de réserve à travers la liquidité, mais quel est précisément le lien au fil des années ? Si j'ai bien compris, ce n'est pas un compte constitué sur une seule année ou un seul exercice, mais accumulé sur plusieurs années. Comment cela fonctionne-t-il concrètement lorsqu'on puise dans ce compte de liquidité ?

M. Jean-Pierre Mitard : On a une trésorerie dans la commune. D'ailleurs elle a été communiquée à la Commission de gestion et des finances le mois dernier. Cette trésorerie permet le fonctionnement du ménage communal, avec le paiement des salaires, le paiement de la péréquation, etc... Tout comme elle permet dans certains cas de payer un certain nombre d'investissements. Et dans le cas où elle permet de payer un certain nombre d'investissements, la pratique qu'on a mis en œuvre est de mettre en lien le fait qu'on puise dans ces fonds de réserve tant qu'on a la liquidité pour le faire. C'est pourquoi j'aimerais apporter au Conseil la relation avec la remarque que j'ai fait tout à l'heure sur MCH2. L'avenir comptable de ces réserves va évoluer, puisque ce nouveau système de comptabilité va notamment contraindre à les retraiter et surtout à faire qu'avec chacune de ces réserves, il y ait un règlement d'utilisation de celles-ci. Je pense que c'est un ouvrage qu'on mettra en place en 2025 et c'est pour cela qu'on a entamé ce travail très technique avec le Conseil communal et l'organe de révision.

M. Beat Schmied : Je voulais ajouter que c'est la même chose lorsque l'on a un immeuble quand on

a au bilan des immeubles, par exemple avec un avoir de CHF 30 millions et de l'autre côté une valeur vénale de CHF 65 millions. Ce sont aussi des réserves et on fait le décompte après.

Carl Kyril Gossweiler : Merci pour cette lecture. J'ai une question sur la temporalité de votre rapport. Par exemple, pour la salle de gym vous avez parlé des travaux de menuiserie qui étaient terminés. Si j'ai bien compris, votre rapport se termine au 31 décembre de l'année dernière. J'ai l'impression que rien n'avait avancé au 31 décembre de l'année dernière. Mes questions : est-ce que votre rapport déborde sur cette année ? Comment vous gérez les choses ?

M. Daniel Calabrese : Je vous donne le fil conducteur. L'objectif du rapport est de déterminer s'il y a eu un impact, qu'il soit financier ou autre, sur la gestion de l'année 2023. En l'occurrence, ce projet et ce préavis ont débuté au cours de l'exercice 2023, ce qui explique pourquoi nous avons consacré un chapitre à ce sujet. Dès lors que nous avons trouvé des factures dans les comptes, cela a retenu notre attention. Il y avait déjà des factures en décembre 2023.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci.

M. François Gabella : Je me joins à la Commission pour féliciter la Municipalité pour l'utilisation parcimonieuse des biens publics. J'ai une question par rapport à la page 6 des comptes sur les deux objets principaux qui sont Etoy-Sud et Luna. Si je reviens en arrière, quand on a décidé de faire cette construction on a vu cela comme un investissement, des objets de rendement, qui vont non seulement amener des revenus à la Commune mais qui permettent également de réduire la charge de la péréquation.

Or quand je compare le rendement des deux objets, pour Etoy-Sud je vois que les entrées des loyers pour CHF 1'450'000.- et la somme des frais de CHF 550'000.-. Si on considère que le fonds de renouvellement de CHF 130'000.- est une chose qui est plutôt comptable et prudente, j'arrive à un rendement d'environ CHF 600'000.- C'est-à-dire que on encaisse CHF 1 million et les CHF 600'000.- sont ce qu'on pourrait considérer comme le bénéfice de l'immeuble. C'est un bon investissement et je n'ai pas les chiffres du préavis de construction, mais je pense que ça correspond à ce qu'on a vu. Je suis un peu surpris par ma comparaison avec les chiffres de Luna. Luna a des entrées de CHF 769'000.- et des dépenses de CHF 686'000.- soit un excédent de recettes de CHF 80'000.- Cet objet, compté brut n'a que CHF 80'000 francs de bénéfice.

Si, comme pour l'autre je fais abstraction, j'ai CHF 234'000.- de fonds de renouvellement, j'arrive à un rendement de 360.000 francs. C'est un objet plus récent, d'une importance un peu moindre en termes comparables et qui rend à peu près la moitié du rendement d'Etoy-Sud.

Après, si je regarde plus en détail les différentes rubriques de ces deux objets, d'abord, je vois que les rubriques d'entretien sont de l'ordre de 10% pour Etoy-Sud et ils sont de 18% sur Luna. Alors que ces bâtiments sont pratiquement neufs, on a des frais d'entretien qui sont considérablement plus élevés. Deuxièmement, si je regarde les honoraires d'Etoy-Sud ils sont d'environ 4% et ceux de Luna sont de 8%. Ce qui m'interroge également. J'arrive ensuite aux intérêts des emprunts qui sont de 22% pour Etoy-Sud et de 18% pour Luna.

Il y a un certain nombre de différences entre ces deux objets et je comprends que Luna est un objet plus compliqué qui contient des locaux de restauration et qui n'avait pas la même visée de rentabilité qu'Etoy-Sud. Par contre, je suis quand même assez surpris d'avoir un nombre aussi faible. J'aurais souhaité comprendre un peu la différence entre ces deux objets.

M. Jean-Pierre Mitard : Alors, c'est un peu plus qu'une question et un peu plus qu'une réponse. En vrac, il y a un élément que vous avez justement souligné, c'est que Luna est un objet complexe. Je ne mettrai pas sa complexité en association avec le restaurant mais le mettrai en relation avec deux

éléments clés qui sont d'une part le nombre important d'ascenseurs. Cela coûte très cher en entretien et cela n'avait pas vraiment été anticipé. Deuxièmement, le fait que dans Luna il y a un parking. Un parking qui est d'intérêt public et qui, comme vous le constatez quand vous comparez les charges et les rentrées d'un parking, elles sont en pertes. Ce sont quelques éléments qui sont essentiels à la compréhension de ce cas particulier.

Il y a encore un dernier élément sur lequel j'aimerais revenir qui concerne les honoraires, afin qu'il n'y ait pas d'incompréhension. Cela était clairement écrit à la page 5 du préavis municipal, c'est que ces honoraires sont composés pour moitié des honoraires de la régie Crot, dont le pourcentage est identique tant pour Luna que pour Etoy-Sud et qui d'autre part, ils comportent les honoraires d'avocats en lien avec les litiges encore ouverts avec l'entreprise générale Guillet.

Ce qui m'amène au dernier point : indépendamment de la difficulté à retracer les activités de Bernard Nicod, nous avons déjà eu l'occasion de dire à M. Nicod que le travail qu'il avait réalisé était inadéquat, voire pénalement répréhensible. Notamment, les décomptes de charges étaient totalement erronés. Je referme cette parenthèse. Nous nous retrouvons dans une situation où nous avons un bâtiment relativement récent, mais pour lequel un bon nombre de charges d'exploitation ont été largement sous-estimées. De plus, il y a eu plusieurs malfaçons qui nous ont coûté et continuent de nous coûter cher, en frais d'avocat et d'expertise. Je m'adresse en particulier à ma collègue Syndique, responsable des bâtiments : je pense avoir fait le tour de ces points, non ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui.

M. Jean-Pierre Mitard : J'aimerais encore souligner, c'est qu'en termes de rentabilité totale, les 80'000.- qui ont été soumis, ce qui est relativement petit, je pense que ce qui est important, c'est de considérer l'apport en trésorerie. Et là, je reviens sur les commentaires et l'analyse faite de manière pertinente par la Commission de gestion, à savoir que l'apport en trésorerie d'Etoy-Sud évidemment, mais aussi de Luna à hauteur peut être d'environ CHF 800'000.- nous permet d'être une commune à la santé financière bonne tout en étant, excusez-moi l'expression, matraquée par la péréquation. J'espère avoir répondu aux différents points.

Si je résume, le projet Etoy-Sud est simple, efficace et rapporte. Luna est un projet complexe avec une partie d'utilité publique. Mais dans les deux cas, ce dont on peut se réjouir, c'est d'avoir un cash-flow important.

Si le PACom passe, et si en particulier la modification relative à la parcelle 49 est acceptée dans une logique de nouvelle construction, ce sont ces enseignements qu'on devra garder en tête, et je m'adresse au Conseil, puisque certains d'entre vous seront encore là et moi je ne le serai plus, c'est de garder en tête qu'il vaut mieux un projet comme Etoy-Sud que Luna.

M. Daniel Calabrese : Si je peux ajouter encore un point en réponse à la question de M. François Gabella, je pense que, s'il n'y avait pas eu d'erreur comptable de la précédente régie, nous serions à un rendement de 5,3 % avant amortissement pour Etoy-Sud et à 4,3 % pour Luna, avant l'intérêt d'amortissement. Donc, l'écart est d'environ 1 %. Aujourd'hui, nous sommes à 3,5 % en raison des décomptes qu'il a fallu deux ans pour rectifier. Cependant, il y aura toujours, au minimum, un point de base de différence de rendement entre Etoy-Sud et Luna.

M. François Gabella : Je vous remercie pour ces précisions, et je note que nous sommes actuellement dans une situation quelque peu défavorable. Nous espérons revenir prochainement à une normalité plus réjouissante.

M. Jean-Pierre Mitard : La normalité, on y reviendra définitivement, quand les problématiques avec Bernard Nicod seront réglées.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le préavis.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N °1/2024 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'adopter les comptes de l'année 2023 tels que joints en annexe au présent préavis ;
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2023.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie pour la confiance témoignée.

7. Préavis municipal N°2/2024 pour une demande de crédit de CHF 57'600.- consécutif à la réception très tardive de la contribution de remplacement de l'abri PCI, relatif à la construction du locatif sur la parcelle 667 à Etoy (dépassement du crédit construction de CHF 13.7 millions)

M. Gabriel Mercier rapporte pour la Commission des finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Beat Schmied : Si vous écrivez « toutefois une réserve aurait dû être incluse dans le budget », ça veut dire que vous avez contrôlé le budget qui était fait ? Parce qu'un architecte ou une entreprise générale, elle sait que quand on construit un abri, ça coûte tant d'argent, comme pour les services industriels, ce sont des prêts qui sont compris là-dedans. Ça veut dire que le budget était faux dès le début.

M. Gabriel Mercier : Alors, je n'étais pas là à ce moment, mais nous parlons d'une réserve par rapport à cette contribution, spécialement à l'appui PCI, qui est normalement quelque chose qui est très visible puisque ça concerne les logements. Et nous avons pu justement poser la question à M. Jean-Pierre Mitard, pourquoi il n'y avait pas une réserve justement qui était prévue pour cette contribution vu que cette contribution est due.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vais compléter la réponse de M. Gabriel Mercier. Pourquoi ça n'était pas budgété, je ne peux pas vous en dire plus car je n'étais pas là. La seule chose que j'ai été vérifié c'est si elle était au budget. Autre chose que j'ai été vérifier c'est si ça a été l'objet d'une discussion au sein des nombreuses séances entre les représentants de la Municipalité et des commissions ad hoc, et ça n'a pas été le cas non plus. Donc, j'ai envie de dire humblement que ça doit être considéré comme un oubli autant de la Municipalité que de l'architecte-conseil. La raison pour laquelle ce préavis a été réalisé c'est parce que le montant alloué pour cette construction a été entièrement utilisé.

M. Jan Draper : Je veux juste comprendre la raison. En fait, on doit payer une contribution supplémentaire pour une dispense de places d'abri parce qu'il n'y a pas assez de places sur la

communauté d'Etoy ?

M. Jean-Pierre Mitard : Absolument pas, la loi qui prévaut dans le cadre de la protection civile est des abris PC est la suivante : lorsque vous construisez un bâtiment, quel qu'il soit, vous avez l'opportunité, si vous souhaitez, de demander une dispense d'abri PC. Cette dispense est quasiment tout le temps acceptée, et ceci indépendamment de la couverture de places abri PC dans une commune. Cela n'a rien à voir avec la situation d'Etoy, que je ne connais pas d'ailleurs. Si ce bâtiment avait été situé sur la commune de Buchillon et que nous avions été en sur-couverture, nous aurions dû payer ce montant, car nous avions pris la décision de ne pas construire d'abri PC. L'autre option aurait été de construire un abri PC.

M. Jan Draper : Je posais la question, pour rappel à tout propriétaire qui ne construit pas d'abri PC dans une commune où le nombre d'abris PC est insuffisant. C'était pour préciser cela que je posais la question. C'est le texte du préavis en page...

M. Jean-Pierre Mitard : En fait, c'est une boulette de ma part, parce que ce n'est pas lié à cela dans le préavis. Je m'en excuse.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le préavis.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N°2/2024
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 22 voix et une abstention :

1. D'adopter le préavis tel que présenté ;
2. D'allouer à la Municipalité un budget de CHF 57'600.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à payer avant le 24 août 2024 la contribution de remplacement selon CAMAC ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer ce paiement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir ce paiement par prélèvement sur le fonds de réserve général.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la Commission pour son travail.

8. Préavis municipal N°3/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE

M. Nicolas Bron rapporte pour la Commission ad hoc.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

Pas de questions, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le préavis.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le préavis N°3/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. D'accepter les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

9. Préavis municipal N°4/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget

Mme Annabel Pulcrano : J'aimerais annoncer une erreur dans le texte qui a été reçu du CODIR SIS Morget à la page 3 du préavis, sous : décide point 1, le remboursement on doit lire le renouvellement tel qu'il est noté à la page 3 dans les statuts à l'article 16 attribution point i. Donc le renouvellement et pas le remboursement des 15 millions. La Commission de gestion avait préalablement reçu cette correction avant de traiter le préavis.

M. Daniel Calabrese rapporte pour la Commission de gestion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Jan Draper : Dans le rapport, le coût de l'achat de ce nouvel emplacement est évalué à CHF 15 millions. Le nouveau plafond d'endettement est à CHF 15 millions et l'ancien à CHF 2 millions. Est-ce que l'association PRM ne va pas atteindre une limite ou être limitée pour d'autres dettes ou d'autres investissements qu'elle pourrait avoir ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : On parle du SIS Morget et non pas de la PRM.

M. Pierre-Frédéric Guex : Au départ, il y avait un plafond fixé à 2 millions. Cependant, de nombreuses études ont été réalisées sur les emplacements proposés, car ceux-ci ne répondaient pas aux exigences en termes de sécurité et d'efficacité pour le SIS Morget. Ils ont finalement trouvé une solution, et l'ensemble du projet, incluant le bâtiment et son entretien, a été évalué à 15 millions. C'est pourquoi une demande de plafonnement à 15 millions a été faite.

M. Jan Draper : Donc, il n'y a pas d'autres raisons que ça pour s'endetter plus ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Non, car il s'agit d'un projet pour lequel il faudra espérer que l'enveloppe budgétaire soit respectée. Ce plafond est demandé expressément pour ce projet conséquent, qui servira le SIS Morget pendant plusieurs décennies.

M. Jan Draper : Merci.

M. Francois Gabella : J'ai une question par rapport aux CHF 15 millions. Est-ce une dépense qui concerne chaque commune et est-ce que la Municipalité a pu voir la nature de cette dépense et de constater que c'est de l'argent qui sera bien dépensé ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Il y a une commission nommée au sein du SIS-Morget, qui a fait rapport au Conseil intercommunal et qui a approuvé ce projet. Personnellement, je n'en ai pas fait partie. Concernant l'emplacement c'est encore discret car ce n'est pas encore sûr, mais le site conviendrait parfaitement au SIS-Morget. Il faut espérer que ça va se faire puisque la caserne actuelle est désuète. Personnellement, à ce jour je n'ai pas eu les détails complémentaires du projet.

M. Francois Gabella : Merci.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le préavis.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N°4/2024
- ouï le rapport de la Commission de gestion considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

I. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :

- Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.

II. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie encore une fois la Commission de gestion pour son travail.

10. Préavis municipal N°5/2024 relatif à une demande de crédit d'environ CHF 14'500.- pour l'adhésion à la plateforme eSéances et l'acquisition d'un écran pour la salle de Municipalité

Mme Laetitia Soubies rapporte pour la Commission des finances.

M. Carl Kyril Gossweiler : J'aimerais, sous le chapeau de l'art. 68 de notre Règlement et au nom de la Commission de faire une lecture résumée du préavis, si tout le monde est d'accord.

Mme Annabel Pulcrano : Vous allez lire que la conclusion ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Oui, le préambule et la conclusion.

M. Carl Kyril Gossweiler lit le préambule et la conclusion du rapport.

M. Dominique Pioletti : J'ai une question sur les aspects sécuritaires. Apparemment j'ai compris que la société qui proposait ce logiciel s'occupait déjà de la sécurité informatique de la Commune. Alors soit elle n'est pas compétente et il faudrait changer de logiciel, soit cette société est compétente et on peut alors utiliser leur logiciel. Il n'y a une sorte de dichotomie et j'aimerais comprendre votre raisonnement.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je pense qu'elle est tout à fait compétente, je n'ai jamais entendu dire qu'elle n'était pas compétente. L'APDI, Autorité de protection des données et de droit à l'information a vérifié un contrat eSéances de l'année dernière et a trouvé 18 points, questions par rapport au domaine. Pour notre contrat à Buchillon, on n'a pas reçu l'information que les points relevés par l'APDI avaient été corrigés, et la seule proposition de la Commission c'est que le contrat que Buchillon va signer soit validé extérieur et neutre. Car le meilleur hôtel au monde n'inspecte pas lui-même ses propres cuisines. Nous recommandons que le contrat eSéances soit validé par un processus rapide de cette autorité.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : J'aimerais apporter une précision. Il y a 200 communes qui travaillent avec eSéances, dont 80 communes vaudoises. L'hébergement actuel sera le même que là où sera hébergé eSéances. J'aimerais aussi ajouter qu'au niveau sécurité, on vient d'adhérer et obtenir le label *CyberSafe* après deux ans, et nous sommes en train de mettre en route la phase

suivante pour pérenniser l'aspect sécuritaire. Donc eSéances n'apporte pas de péjoration de notre sécurité actuelle sur notre système informatique. Nous avons fait énormément de choses pour la sécurité informatique de la Commune.

Mme Monica McDonnell : Il y a toujours un grand risque, s'il y a 200 communes c'est aussi 200 communes exposées. Je propose on fait cet examen de sécurité et on prend le risque et on comprend comme on peut réduire les risques. C'est gratuit et c'est simple. Mais on approuve un logiciel pour notre commune.

Mme Laetitia Soubies : En termes de sécurité, que l'on fasse tel ou tel examen, un *hacker*, s'il veut entrer, il entre. Selon les moyens, on peut avoir tous les labels *CyberSafe*, on peut faire tous les examens possibles, si un *hacker* veut vraiment des données, avec les moyens qu'il lui faut, il peut les obtenir. On peut faire tous les examens qu'on veut, on peut attendre tout le temps qu'on veut pour avoir toutes les sécurités possibles, mais en tout cas, pour mon expérience, si un *hacker* veut rentrer, il rentre. Et il prend toutes les données. Il y a des labels qui permettent des examens comme vous venez de citer, et qui sont top. C'est malheureux mais c'est la réalité numérique d'aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Mitard : J'aimerais recadrer le débat. Ce que propose la Commission, si je l'ai bien compris, c'est écrit noir sur blanc, c'est de valider formellement les aspects contractuels.

En lien avec la question tout à fait pertinente de M. Dominique Pioletti, nous avons indiqué que la sécurité des données pour la tenue de nos PV de séances est assurée par le même prestataire qui hébergera également les données liées aux eSéances. Ce que nous entendons par là, c'est que, bien que nous ayons confiance en notre prestataire informatique et que nous soyons certifiés, cela ne garantit pas une sécurité à 100 %. Le 100 % n'existe pas. En revanche, ce n'est pas ce que propose la commission. La commission propose plutôt de vérifier le contrat.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Un détail à ajouter, si on a décidé de présenter ce préavis maintenant, c'est aussi par rapport à l'arrivée d'un nouveau ou d'un nouveau membre à la Municipalité. Afin que cette nouvelle personne fasse une transition de suite et non qu'elle passe par deux phases. C'était aussi l'aspect *timing* qui nous a décidé.

M. Carl Kyril Gossweiler : Peut-être que je me suis mal exprimé. Quand on parle de sécurité des données ce n'est pas forcément au niveau du *hacking*. Ce sont des aspects contractuels qui ont été relevés par la APDI et ils ont relevés 18 points. C'est pour ça que vous avez dans les annexes du préavis ces 18 recommandations. Et on ne sait absolument pas si elles ont été suivies ou pas. C'est manifestement un contrat qui est compliqué parce qu'il y a aussi beaucoup de sous-traitants comme OFISA que l'on connaît et Artionet qui fait le logiciel. C'est tous ces points contractuels qui concernent la sécurité des données, qui ressortent dans ce contrat, et qui doivent être validés.

Nous avons reçu le contrat, qui est confidentiel, et par conséquent, nous n'avons pas pu le partager. Cependant, la Commission, par mesure de précaution, est unanime sur ce point. Si le Conseil estime que nous pouvons avancer malgré tout, cela ne pose aucun problème et le contrat sera validé. Peut-être qu'un jour ce contrat se révélera moins solide que prévu, mais personne n'ira en prison pour cela. La Commission a accompli son travail et, en toute honnêteté, nous ne pouvons pas recommander d'accepter ce contrat avec les garanties externes limitées que nous avons obtenues sur ces problématiques.

M. François Gabella : Ce que je retiens, en résumé, c'est que d'une part, le risque zéro n'existe pas. D'autre part, la Municipalité est bien consciente de cet aspect et a effectué les contrôles qu'elle jugeait nécessaires. Troisièmement, il est important de noter que 200 communes utilisent ce même logiciel. Enfin, en plus des questions de sécurité, il s'agit également de transparence, et il semble que personne ne se soit réellement préoccupé de la transparence totale de toutes nos actions.

Dès lors et si d'aventure un PV d'une séance des organes de la commune venait à être publié est-ce que c'est si dramatique ? Je pense qu'on a deux possibilités, soit on fait confiance à la Municipalité et on va de l'avant avec ce projet, soit deuxième possibilité on retarde l'implémentation de ce système jusqu'à ce que les tests proposés par la Commission soient faits.

M. Carl Kyril Gossweiler : J'aimerais préciser qu'au moment de déposer le préavis, la Municipalité n'avait pas encore reçu le contrat. Elle n'avait donc aucune idée, au moment de proposer le préavis, du contenu de ce contrat. La Commission a demandé le contrat, et celui-ci est arrivé par la suite. Les informations figurant dans les décisions de la Municipalité peuvent inclure des ordonnances pénales, des dénonciations, des données privées concernant une personne, des permis de construire, des demandes de nationalité refusées, etc. Il s'agit tout de même de données confidentielles. Cependant, on peut probablement trouver tout cela sur le *Darknet*, et le monde continue de tourner. Nous avons simplement fait notre devoir en le signalant.

Mme Monica McDonnell : Je sais qu'il y a toujours un risque, mais on regarde juste l'option pour régler le risque, d'abord il faut le comprendre et après prendre une décision comment on peut l'utiliser. Parce que le risque ce n'est pas seulement la personne qui utilise le logiciel, c'est l'ensemble de tout le système et pour moi c'est ça le risque. Je n'ai pas dit qu'on ne doit pas utiliser ce système mais on doit comprendre l'ensemble de ce risque.

M. Pascal Mercier : Je pense que c'est un point pertinent car il s'est avéré que dans la plupart des cas, les *hackers* ont pu pénétrer un système souvent par des erreurs humaines et non pas forcément par des failles du système. C'est plus simple de pirater une personne, de l'induire en erreur avec des technologies d'intelligence artificielle. On peut induire une personne très facilement en erreur et leur voler leur mot de passe. L'aspect formation du personnel qui va utiliser ce logiciel est très importante et c'est justement ce que l'on a pris en compte. Avec OFISA on a déjà pris en compte cette partie *Cyber Security*, où il n'y a non seulement une implémentation du logiciel lui-même mais on a tous ici reçu des instructions et des formations. Nous sommes aussi testés en permanence pour savoir si le personnel réagit conformément aux instructions et à la formation qu'on a reçus. Oui, effectivement cela fait partie de la prestation.

M. Beat Schmied : Pourquoi vous n'avez pas commandé ce système ?

M. Jean-Pierre Mitard : Par soucis de transparence et de manière à montrer que nous allons dans la logique de la digitalisation et qui est un des objectifs du plan de législation.

M. Jan Draper : Je voudrais tout d'abord souligner que cette approche sur la digitalisation est bonne que c'est une étape qui est nécessaire et utile. Mais je rejoins Mme Monica McDonnell, dans le processus de digitalisation on augmente nos risques, on doit apprendre à les gérer avec des formations avec le fournisseur. Tout cela est un parcours positif mais le côté contractuel est aussi important et les habitudes anciennes de contrats doivent changer et l'on doit pouvoir se protéger. Est-ce qu'on a des relations contractuelles pour dire qu'est-ce qu'ils feraient en cas de problème ? Est-ce qu'ils sont obligés de nous informer ? Et sur quelle période de temps ? Ce genre de petits détails qu'on peut facilement oublier, et visiblement certains ont été oubliés dans le contrat dans l'exemple du rapport. Il y a des détails qu'il faut améliorer et prendre en compte. L'idée n'est pas de bloquer ce projet mais de vous rendre attentifs à certaines choses. Comme lorsque vous recevez le contrat, il faut le vérifier et non seulement avec une idée de confiance mais aussi avec l'idée de vous protéger. Et c'est une manière d'attribuer une compétence et des perspectives supplémentaires à la Commune et à la Municipalité aussi, dans un cadre de transparence comme vous proposez justement.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions sur l'amendement proposé par la Commission des

finances ? Le premier amendement qui avait été proposé a été retiré parce que le Conseil n'a pas le droit de faire les amendements sur le titre, ni dans le contenu du préavis. Par contre, on peut le faire sur les conclusions. L'amendement provenant de la Commission des finances, pour enlever le terme « environ » dans la conclusion du préavis au point 2.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N°5/2024
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 19 voix pour, 3 avis contraires et une abstention d'amender le préavis de la manière suivante :

- Supprimer le terme « environ » au point 2 de la conclusion du préavis

Le préavis ainsi amendé est approuvé par 17 voix pour et 6 avis contraires et décide :

1. D'adopter le préavis N°5/2024 amendé ;
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 14'500.- pour l'adhésion à la plateforme eSéances et l'acquisition d'un écran pour la salle de Municipalité ;
3. D'autoriser la Municipalité à adjudger des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir ce montant par prélèvement sur le fonds de réserve général.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie les commissions pour leur travail.

11. Élection du Président(e) du Conseil communal

M. Beat Schmied est élu tacitement.

12. Élection du Vice-président(e) du Conseil communal

M. Nuot Dorta est élu tacitement.

13. Élection de deux scrutateurs(trices)

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit et M. Jack Pulcrano sont élus tacitement.

14. Élection de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s

M. François Bolomey et M. Carl Kyril Gossweiler sont élus tacitement.

15. Élection de la Commission de gestion

M. Daniel Calabrese, M. Nuot Dorta, M. Jean Gnaegi et M. Jeanny Perrin sont élus tacitement.

16. Élection de la Commission des finances

M. Erik Fruijtier, M. Gabriel Mercier, M. Jack Pulcrano et Mme Laetitia Soubies sont élus tacitement.

17. Élection de la Commission d'urbanisme

M. Gregory Beth, M. Jan Draper, M. Antoine Du Pasquier et Mme Monica McDonnell sont élus tacitement.

18. Élection de délégué(e) suppléant(e) à l'ASSAGIE

Mme Claire Bory est élue tacitement suppléante.

19. Divers et propositions individuelles

M. Beat Schmied : J'ai une question concernant la gestion de cette mobilité douce avec ces vélos. La synthèse d'utilisation en 2023, le nombre ce sont les personnes qui l'utilisent ou l'utilisation du vélo ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : C'est le nombre de courses.

M. Beat Schmied : Si on prend le vélo à Etoy-village, c'est la seule qui nous intéresse pour le moment, ça a augmenté de 121 à 141 courses ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : C'est à la gare d'Etoy et non au village d'Etoy.

M. Beat Schmied : Pour la gare d'Etoy on est passé de 140 à 168. On est d'accord que c'est peut-être que Buchillon et Etoy qui utilisent ces vélos. Mais j'aimerais juste vous dire que les CHF 3'600.- qu'on paie pour ça, on pourrait les donner à chacun pour prendre un Uber et on n'aurait pas besoin de ces vélos.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Mais ce n'est plus de la mobilité douce.

M. François Gabella : Prendre un vélo à la gare d'Allaman et l'amener à la gare d'Etoy ça n'a pas vraiment de sens. En revanche, on pourrait avoir un point à vélo au centre du village de Buchillon ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, il serait peut-être souhaitable d'avoir un point vélo, mais le sondage réalisé était peu concluant. Si un jour la décision est prise, en raison d'un intérêt suffisant pour créer une station dans le village, nous retirerions alors la contribution à la gare d'Etoy.

M. François Gabella : Excusez-moi mais je ne comprends pas très bien, l'idée de ces vélos c'est de faire une course d'un parking à un autre parking ? Or même avec la station d'Etoy, un buchillonnais qui veut l'utiliser, va prendre le vélo à la gare et va le ramener, par exemple, le lendemain à la gare ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non, il le prendra pour aller à la gare d'Allaman par exemple.

M. François Gabella : Il peut faire gare d'Etoy à gare d'Allaman mais il faut qu'il marche jusqu'à une gare pour trouver un vélo.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, tout à fait.

M. François Gabella : J'aurais pensé que pour les buchillonnais, une station à Buchillon aurait été plus indiqué.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Une station pour si peu d'intérêt ça coûterait plus cher. Car ça n'intéresserait que les buchillonnais et non d'autres usagers. Les chiffres de ce sondage pourront être communiqués au Bureau du Conseil.

M. Dominique Pioletti : J'ai une question sur la plage de Buchillon j'y suis allé récemment et il y avait beaucoup de bois mort et de feuilles mortes. Elle n'est pas du tout accueillante. Je ne sais pas s'il y a une volonté de la laisser comme ça ou si elle sera nettoyée ?

Mme Annabel Pulcrano : De quelle plage parlez-vous ?

M. Dominique Pioletti : La plage des « Mellières ».

M. Pascal Mercier : Lorsqu'il y a eu la tempête, une quantité assez importante de bois mort s'est échoué sur les deux plages. Nous avons demandé au garde forestier de venir faire le ramassage, ce qui a été fait, mais je ne me suis pas rendu sur la plage récemment.

M. Dominique Pioletti : Ce n'est pas vraiment du gros bois mais plein de petites branches cassées. Cela fait partie de la nature mais ce n'est pas très agréable lorsqu'on pose son linge.

M. Pascal Mercier : On avait eu un temps où il y avait vraiment de gros volume assez important c'est pour ça qu'on avait fait appel justement aux services forestiers et faire un nettoyage important, pour ce qui des petits bois, ils sont normalement ramassés par nos employés communaux. Je leur demanderai de vérifier, de s'assurer que la plage est bien entretenue.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Aux noms des autorités communales, je tiens à remercier la Présidente sortante pour son engagement de chaque instant, ferveur et professionnalisme.

Mme Annabel Pulcrano : Merci ! Je tiens à remercier notre Syndique, également pour son dévouement dans ce poste qui n'est pas facile. Et on te souhaite tout de bon pour la suite. Je félicite aussi notre nouveau Président, à qui je souhaite du courage.

M. Beat Schmied : Merci à la Présidente sortante pour tout son travail.

M. Jean-Pierre Mitard : Au nom de la Municipalité et du Conseil je remercie chaleureusement notre Syndique Claudine.

Mme Annabel Pulcrano : La séance est close.

La séance est close à 22h17.

Au nom du Conseil communal



Le Président entrant :
M. Beat Schmied

La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

281